

**Lettre Internet du SNUipp-FSU 66
du Samedi 5 décembre 2020**

**Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe maintenant !
J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)**



COMMUNIQUE DE PRESSE UNITAIRE : Exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation - toutes et tous en grève le 26 janvier 2021 !

Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !

Ce sont les termes choisis par les organisations syndicales **FSU, CGT, FO, SUD éducation, SNCL** pour annoncer une **journée de grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Lire le communiqué dans son intégralité [ici](#).

A lire aussi, l'article sur le site Internet du SNUipp-FSU : [Revalo et équipement : le compte n'y est donc pas](#)

Des contractuels pour notre département !

Pour la première fois dans notre département, des personnels contractuels vont être recrutés pour faire classe à des élèves !

Le jeudi 26 novembre, le SNUipp-FSU 66 s'était adressé au DASEN 66 pour lui demander d'ajourner les séances de formation continue, notamment les plans maths et français ([lire le courrier ici](#)). Cette demande avait plusieurs objectifs : protéger les enseignants d'une propagation du COVID en évitant le brassage, reporter dans le temps ces « constellations » notamment lorsque la situation sanitaire le permettra, permettre à chaque collègue de s'exprimer auprès de sa hiérarchie sur la pertinence de maintenir un tel dispositif dans le contexte actuel.

Le DASEN vient de nous répondre qu'il a fait le choix de reprendre la formation continue ... et de recruter des personnels contractuels pour assurer les remplacements ! Cette réponse, dictée par le Ministère, est encore une fois la preuve d'une hiérarchie complètement coupée des acteurs de terrain et surtout de sa réalité. Dans sa réponse, le DASEN indique vouloir recruter « des contractuels titulaires de qualifications MEEF (M1 ou M2) n'ayant pas été admis au CRPE ».

La loi de transformation de la Fonction Publique, contre laquelle le SNUipp-FSU avait appelé à la mobilisation en 2019, est donc bien à l'œuvre : certains élèves des P.O vont avoir, pour la première fois, un maître ou une maîtresse non titulaire du concours, non formé.e, rémunéré.e au lance-pierre. Nous vous invitons à lire l'article ci-dessous pour prendre connaissance des propositions du SNUipp-FSU dans ce domaine.

Nombre de places au concours 2021

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2021 aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeur·es des écoles est fixé à 9 890 postes, soit 900 places de moins qu'en 2020.

De plus au dernier CRPE, si 10 790 postes étaient à pourvoir, une dotation supplémentaire de 625 postes était venue s'ajouter suite à la crise sanitaire portant le total à 11 415 postes. On constate donc une perte totale de 1 525 places entre les CRPE 2020 et 2021.

Le nombre de postes offerts au concours n'a jamais été aussi faible depuis 2013 (depuis 7 ans) et il y a une baisse continue (hors "rallonge" du printemps dernier) depuis que le gouvernement actuel est en place.

Ce nombre insuffisant de places offertes fait craindre un nouveau recours massif à des contractuel·es à la rentrée prochaine. D'autant que depuis le mois de novembre, ils et elles sont recruté·es massivement dans les départements pour pallier le manque de remplaçant·es.

Voir l'article ci-dessus pour la situation de notre département !

Nous sommes loin de la priorité au primaire affichée par le Ministre !

Le SNUipp-FSU a écrit dès juillet au Ministre afin de lui demander de garantir que les rectorats aient recours à la liste complémentaire à hauteur des besoins et de les abonder en réunissant à nouveau les jurys du concours.

Face à cette crise de recrutement qui s'installe dans la durée, le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1, avec une rémunération des étudiant·es pré-recruté·es leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études et une amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier.

Un Grenelle en forme de mascarade : la FSU claque la porte !

Alors que la période est très compliquée en raison notamment de la crise sanitaire, ce n'est certainement pas du côté des discussions ficelées du « Grenelle » de l'éducation qu'il faudra attendre des réponses aux problèmes de l'école.

Quel est le point commun entre un rugbyman, une policière, un DRH d'un groupe privé, un psychiatre des armées ou encore une professeure de sciences des gestions ? Et bien ils sont tous allés à l'école... Et cela leur confère une certaine autorité qui leur permet de mener des ateliers du soi-disant « grenelle » de l'éducation qui a démarré au mois d'octobre et qui devrait se poursuivre jusqu'en février, sur la revalorisation des enseignants, leur formation ou la pédagogie de l'éducation civique...

La FSU, première fédération syndicale de l'Éducation et ses syndicats dont le SNUipp ont décidé de quitter les salles. Il n'était clairement plus possible de laisser croire que les personnels étaient ainsi représentés dans une telle mascarade de consultation.

[Lire l'article en cliquant ici](#)

Recours rdv de carrière

Les notifications de l'appréciation finale du DASEN vont arriver dans l'espace I-Prof.

Attention au délai si vous souhaitez demander la révision de cette appréciation ! Prévenez-nous dès que votre appréciation est arrivée !

Rappel sur les modalités de recours :

- **Etape 1 : le recours gracieux.** L'enseignant peut demander la révision de son appréciation finale dans un délai de **30 jours** francs suivant sa notification.

- **Etape 2 : la saisine de la CAPD.** En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse du DASEN dans un délai de 30 jours, l'enseignant pourra alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de **30 jours**.

Nous invitons les collègues à nous contacter et à poursuivre les recours jusqu'à la CAPD. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de recours !

[Tous les renseignements, modèles de recours](#)
[En cliquant ici](#)

Infos administratives

Habilitation pour enseigner le et en Catalan

Attention, date limite de retour du dossier : vendredi 11 décembre 2020

Toutes les informations ici

Procédure grève

La circulaire sur les déclarations de grève est sortie (**utile pour la grève du 26 janvier !**)

Toutes les informations ici

Dispositif IPE 2020/2021

Quelles sont les activités qui permettent de prétendre aux IPE ? Comment les demander ?

Toutes les informations ici

Supplément Familial de Traitement

Attention, date limite pour fournir les justificatifs (pour les collègues concernés : ceux qui ont plus de 3 enfants et ceux dont l'enfant fait 16 ans cette année) : **18 décembre 2020**

Toutes les informations ici

Allègement de service

Demandes pour la rentrée 2021 : la circulaire est parue.

Tous les documents ici

[Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

*Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>
SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>
compte twitter : @snuipp66 Facebook
TEL : 04.68.50.78.44
**Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)
5 élu(e)s sur 7 à la CAPD***